



RASSEMBLEMENT DU 11 JUIN DEVANT LA SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE

Après les rassemblements réussis à la Préfecture de Lille, à la Sous-Préfecture de Calais, à l'Interrégion de Lille et les actions menées au Ferry à Calais et à Lesquin,



**Malgré la pluie, près de 100 agents
de la DR de Dunkerque se sont
rassemblés devant la sous-
préfecture de Dunkerque**

Une délégation a été reçue par le sous-préfet, à qui elle a pu remettre la motion jointe ci-dessous et exprimer l'ensemble de nos revendications .

**Prochain rassemblement : le
mardi 12 juin, jour du CTSD,
devant la DI de Lille à 9h00**



Pour qu'enfin M. FOURNEL ouvre des négociations, restons tous dans l'action !

Motion remise au Sous-Préfet

Devant le mépris assumé par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects de ne pas prendre la mesure du malaise grandissant au sein de notre Administration et conscients des changements qui pourraient s'opérer dans les semaines à venir :

Les agents des Douanes de la Direction Régionale de Dunkerque se mobilisent et adressent cette motion au représentant de l'Etat de la Préfecture du Nord.

Ils exigent des réponses concrètes de ceux qui sont amenés à prendre des décisions sur l'avenir du service public douanier.

Au-delà de l'instauration d'une journée de carence **(1)** pour certaines autorisations d'absence, les provocations de fin de règne d'une hiérarchie, obnubilée par sa logique comptable, ont soulevé un vent de colère parmi les agents des Douanes qui ne s'estompera que par l'ouverture de véritables négociations sur :

– **L'institution des jours de carence** pour les congés de maladie et son extension injustifiée à certaines autorisations d'absence, en application de l'article 105 de la loi de Finances 2012 **(2)** et la règle **de réduction des droits à l'acquisition de jours ARTT** en conséquence d'un congé pour raison de santé **(3)**.

– **L'organisation des services et l'évolution des conditions de travail** face au diktat des indicateurs de performance et à l'institution d'un véritable culte du secret sur l'avenir de l'organisation des services et de nos missions. La destruction des missions et la réduction perpétuelle des effectifs douaniers impactant, de facto, la motivation et la santé des agents.

– **Le pouvoir d'achat** : Pour la revalorisation notable du point d'indice et la révision du déroulement de carrière des agents (allongement des carrières des agents de catégorie B et C).

– **La pénibilité du travail** : La reconnaissance par l'Administration des dégâts provoqués par les réorganisations. Nous revendiquons une revalorisation et une égalité catégorielle du montant de certaines primes et indemnités : indemnité de risque, supplément de rendement brigade, heures de nuit et jours fériés sur la base de celles allouées aux agents de catégorie A, la bonification des heures de prolongation de service en suite de contentieux.

– **L'organisation des rythmes et conditions de travail** doivent être évaluées et débattues en prenant compte de l'avis des personnels concernés et des représentants des personnels.

– **Carrière** : Les dispositions dévastatrices de la **dernière réforme des retraites** doivent être abrogées. En outre, nous exigeons que **l'ensemble des primes soit incluses dans le calcul des pensions. Nous demandons également la correction des injustices liées aux différents décrets de reconstitution de carrière(4).**

Parce que personne ne peut remettre en cause notre conscience professionnelle (5)

Parce que nous jugeons que nos missions sont plus que jamais indispensables dans leurs rôles de régulateurs, protecteurs ou facilitateurs des échanges commerciaux.

Parce que notre objectif est de faire évoluer positivement nos conditions de vie et de travail.

Parce que nous considérons que d'autres choix sont possibles et que la Douane, dans son unicité, est économiquement et socialement indispensable.

Nous défendrons nos idées !!!!

Notre mobilisation est sans faille, nous mènerons toutes les actions nécessaires pour faire aboutir nos revendications et conforter nos missions.

(1) Note DGDDI bureau A1 n° 120808 du 16 Avril 2012

(2) Loi de finances 2012 article 105

(3) Circulaire n° NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2012-1657 du 29.12.2010 de finances pour 2011.

(4) le décret 1228-2005 du 29.09.2005 pour les agents de cat C, le décret 2006-1827 du 23/12/2006 pour les agents de cat A

(5) Madame Valérie Pécresse, ex Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat, porte parole du Gouvernement, a présenté les résultats 2011 de la Douane à Bercy, le 26 Janvier 2012. Celle-ci a souligné qu'ils étaient remarquables, avec une augmentation dans tous les secteurs d'activité.